

N° 2026-02-15

Séance du mardi 17 février 2026

**OBJET :** PROROGATION DE LA DURÉE DES CONVENTIONS  
« OPÉRATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE »,  
« PETITES VILLES DE DEMAIN »  
et « ATTRACTIVITÉ DU CENTRE-BOURG DE SAVIGNEUX »

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le mardi 10 février 2026 s'est réuni à Montbrison à 19 heures 30 le mardi 17 février 2026, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20260217-20260217\_CC\_D15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2026  
Publication : 26/02/2026



**Présents :** René AVRIL, Jocelyne BARRIER, André BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Christine BERTIN, Georges BONCOMPAIN, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Vivien BROUILLAT, Hervé BRU, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Martine CHARLES, Pierre-François CHAUT, Thierry CHAVAREN, Jean-Baptiste CHOSSY, Simone CHRISTIN-LAFOND, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Bertrand DAVAL, Julien DEGOUT, Jean Maxence DEMONCHY, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Yves DUPORT, Didier DUQUESNE, Joël EPINAT, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, Patrick FOURNEL, René FRANÇON, André GACHET, Pierre GARBIL, Clément GAUMON, Flora GAUTIER, André GAY, Sylvie GENEBRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Thierry GOUBY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean-Marc GRANGE, Serge GRANJON, Alféo GUIOTTO, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Michel JASLEIRE, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Alain LIMOUSIN, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Jean-Philippe MONTAGNE, Annie OSTARD, Ramber PALIARD, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Robert REGEFFE, Pascal ROCHE, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, Christian SOULIER, Elodie THEVENET, Georges THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

**Absents remplacés :** Gérard BAROU par Didier DUQUESNE, Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Michel ROBIN par Jocelyne BARRIER, Yannick TOURAND par Vivien BROUILLAT

**Pouvoirs :** Marc ARCHER à Rachel MEUNIER-FAVIER, Pierre BARTHELEMY à Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB à Gérard VERNET, Roland BOST à Jocelyne BARRIER, Jean-Pierre BRAT à Hervé BRU, Christophe BRETTON à Thierry GOUBY, Patricia CARETTE à Thierry HAREUX, Stéphanie CHAPTUT à David BUISSON, Evelyne CHOUVIER à

Claudine COURT, Bernard COTIER à Jean-Paul FORESTIER, Béatrice DAUPHIN à Jean-Baptiste CHOSSY, Géraldine DERGELET à Cécile MARRIETTE, Thierry DEVILLE à Christine BERTIN, Jean-Marc DUMAS à Julien DEGOUT, Stéphanie FAYARD à Patrice COUCHAUD, Marie-Thérèse GAGNAIRE à Jean-Marc GRANGE, Carine GANDREY à Thierry MISSONNIER, Martine GRIVILLERS à Christiane BAYET, Dominique GUILLIN à André BARTHELEMY, Anne JOUANJAN à Marie-Thérèse GIRY, Nathalie LE GALL à Pascale PELOUX, Patrick LEDIEU à René AVRIL, Gilbert LORENZI à René FRANÇON, Nicole PINEY à Yves MARTIN, Ghyslaine POYET à Alain LAURENDON, Frédérique SERET à Bertrand DAVAL, Carole TAVITIAN à François MATHEVET

**Absents** : Pierre CONTRINO, Gérard PEYCELON, Frédéric PUGNET, Monique REY, Gilles THOMAS

**Secrétaire de séance** : Claudine COURT

|   |     |
|---|-----|
| Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : | 128 |
| Nombre de membres présents :  | 96  |
| Nombre de membres suppléés :  | 4   |
| Nombre de pouvoirs :  | 27  |
| Nombre de membres absents :   | 5   |
| Nombre de votants :   | 123 |

Vu l'article L.5216-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Loire Forez agglomération et sa compétence en matière d'habitat,

Au titre de sa politique d'attractivité des centres-bourgs / centres-villes, Loire Forez agglomération ainsi que plusieurs communes membres du territoire se sont inscrites dans différents dispositifs de l'Etat, notamment :

- « Action cœur de ville » (ACV) pour la ville de Montbrison dont la convention cadre est effective jusqu'au 31 décembre 2026 ;
- « Petites villes de demain » (PVD) pour les communes de Boën-sur-Lignon, Noirétable, Saint-Bonnet-le-Château et Sury-le-Comtal dont la convention initiale arrive à échéance au 27 mars 2026 ;
- « Opération de revitalisation de territoire » (ORT) qui s'applique sur les cinq communes précédemment citées ainsi que la commune de Savigneux et dont la convention arrive à échéance au 27 mars 2026.

Le 13 juin 2025, lors d'une conférence de presse tenue à l'issue des Assises des Petites Villes de France, organisée à Saint-Rémy-de-Provence, le premier ministre en poste, M. François Bayrou, a annoncé la poursuite du programme «Petites Villes de demain» en 2026. L'évaluation nationale du programme publiée en septembre 2025 a dressé un bilan positif de la démarche en soulignant les effets concrets de «Petites Villes de demain» sur les projets de revitalisation des communes engagées. :il a permis d'outiller les communes dans la conception de projets structurants, mais aussi de diffuser en leur sein une méthode de travail précieuse. Toutefois, à la fin 2024, seules « 20 % des actions prévues par les conventions-cadres avaient été livrées ». Beaucoup de projets nécessitent encore un accompagnement continu, le cofinancement des chefs de projet est prolongé afin d'assurer la concrétisation des projets lancés.

Il est proposé de proroger ces conventions par voie d'avenants :

- Jusqu'au 31 mars 2031 (soit 5 ans) pour la convention cadre d'«opération de revitalisation de territoire» et pour la convention ORT déclinant la convention chapeau d'«attractivité des centres-bourgs / centres-villes Savigneux»,
- Jusqu'au 31 décembre 2026 que la convention « Petites villes de demain ».

Ces prorogations doivent permettre d'éviter une rupture brutale, de poursuivre les dynamiques enclenchées et de déployer les projets inscrits n'ayant pas pu aboutir dans le délai initial.

Il est demandé au conseil communautaire de bien vouloir :

- approuver les avenants relatifs à la convention «opération de revitalisation de territoire», à la convention « Petites Villes de Demain» ainsi que la convention ORT déclinant la convention chapeau «d'attractivité du centre-bourg de Savigneux» visant à proroger les dispositifs,
- autoriser le Président à signer ces avenants et tout document s'y rapportant, y compris après intégration de modifications formelles sollicitées par les partenaires, tant que le fond et les engagements financiers ne sont pas remis en cause.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- approuve les avenants relatifs à la convention «opération de revitalisation de territoire», à la convention « Petites Villes de Demain» ainsi que la convention ORT déclinant la convention chapeau «d'attractivité du centre-bourg de Savigneux» visant à proroger les dispositifs,
- autorise le Président à signer ces avenants et tout document s'y rapportant, y compris après intégration de modifications formelles sollicitées par les partenaires, tant que le fond et les engagements financiers ne sont pas remis en cause.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 17 février 2026  
Ont signé, au registre, les membres présents.

La secrétaire de séance,